



Objectifs

- Accompagner les personnes dont l'autonomie est altérée dans la réalisation de leurs activités, des tâches courantes aux actes essentiels de la vie quotidienne.
- Faire le lien avec l'entourage et/ou les autres professionnels du domicile dans le respect de la discrétion professionnelle.
- Accompagner à domicile les personnes en situation de dépendance ou en situation de handicap
- Participer activement au maintien de l'autonomie de la personne aidée, à son domicile, dans le respect de ses habitudes de vie.
- Orienter le particulier employeur dans ses recherches administratives.
- Agir en autonomie dans la limite de ses missions.
- L'assistant de vie dépendance développe, administre et gère lui-même son activité.

Programme de la formation

L'assistant(e) de vie dépendance exerce principalement au domicile des particuliers employeurs (domicile privé, foyer-logements, résidence-services...). Il peut exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, l'employeur pouvant ou non être accompagné par une structure mandataire.

Ce métier consiste à aider les personnes qui ne peuvent dépendantes dans la réalisation des tâches quotidiennes et dans leur toilette.

L'assistant(e) se déplace au domicile de ces personnes qui peuvent être âgées, atteintes d'une maladie ou d'un handicap.

Il assiste la personne dans toutes ses tâches domestiques : entretien du logement, du linge, préparation des repas, toilette...


L'assistant(e) de vie contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer dans le respect de leur vie privée, de leur dignité et de leur intégrité. Il met en œuvre les gestes et techniques appropriés pour accompagner les différents publics concernés en toute sécurité. Il assure également la garde des enfants vivant à domicile.

Les modules de formation :

- **Bloc 1** : Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs.
- **Bloc 2** : Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur.
- **Bloc 3** : Entretien du domicile et du linge : pratiques éco-responsables.
- **Bloc 8** : Projet et accompagnement personnalisé du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- **Bloc 9** : Accompagnement aux actes quotidiens du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- **Bloc 10** : Maintien du lien social du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- **Bloc 11** : Repas du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap.



PUBLIC CONCERNÉ
Tout public



PRÉ-REQUIS
Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calculs



DURÉE
Nous consulter



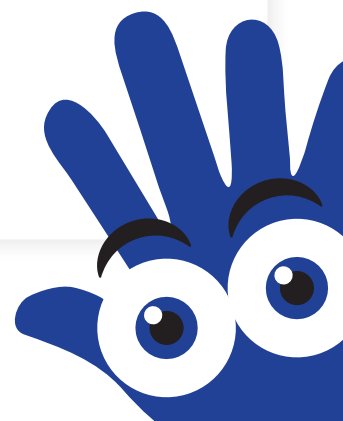
NOMBRE DE STAGIAIRES
Nous consulter



SANCTION/DIPLÔME
Titre Certifié IPERIA de niveau 3
Validation possible par bloc de compétences



V6-22-06-2023



Titre Certifié Assistant(e) de Vie Dépendance

Débouchés / Métiers

Métiers :

- Assistant(e) de vie
- Auxiliair(e) de vie
- Aide aux personnes âgées

Modalités d'évaluation

Évaluation des blocs : L'étude de situation professionnelle numérique

Évaluation sur plateforme ludique accessible depuis une tablette

Évaluation des blocs 4, 11 et 12 : Mise en situation professionnelle

- Mise en situation d'environ 30 minutes pour le candidat évaluée par un expert-évaluateur.
- 1 rattrapage possible.

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeux de rôle
- Brainstorming
- Plateforme de formation digitale
- Mise en situation en plateau technique...